

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-
HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars 2026,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
TEURNIER	Jean	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
BLAIS	Ophélie	x			
BONNET	Morgane	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
CHATILLON	Davy	x			
GABILLEAU	Christelle	x			
GOUIN	Cécile	x			
GROLLEAU	Joël	x			
KERBIRIOU	Stéphanie	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
KERVICHE	Julien	x			
LAMBERT	Bernard	x			
LAMBERT	Evan	x			
LAURENT	Magali	x			
LEDENVIC	Eloise	x			
LINO	Stephane		x		<i>Jean Teurnier</i>
MACE	Sandrine	x			
MALTETE	Philippe	x			
MARTINEAU	Karine	x			
MASSE	Sylvain	x			
PADIOLEAU	Anne	x			
SEYEUX	Jean-Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation	16/03/2026
Secrétaire de séance	Julien Kerviche
Début de séance	19h35
Fin de séance	21h10

Numéro	DEL_ 200326 _02_nombre_adjoints	Détermination du nombre de postes
Nomenclature	5.1.1	

Le Maire, donne lecture des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales :

Article L2122-1

Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

Article L2122-2

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Soit une possibilité de créer au maximum six postes d'adjoints pour la commune de la Chapelle-Heulin

Il invité le Conseil à procéder à la création de six postes d'adjoints au maire qui est le nombre maximum autorisé.

A l'unanimité

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 20 mars 2026

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier